

Champ d'application : **la présente convention de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des services et établissements qui ressortissent à la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone.**

Date de signature : **28/03/2019**

Date de dépôt : **30/04/2019**

Date d'enregistrement : **16/05/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **06/06/2019**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Date de correction : **14/02/2020**

[Erratum - CCT du 22 novembre 2018](#) modifiant la Convention Collective de Travail du 08 octobre 2007 relative à la prime syndicale en Communauté française

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail est applicable exclusivement aux travailleurs et aux employeurs des établissements et services qui ressortissent à la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté Germanophone qui sont agréés.**

Date de signature : **22/11/2018**

Date de dépôt : **29/11/2018**

Date d'enregistrement : **11/12/2018**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **18/12/2018**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Date de correction : **14/02/2020**

Date de l'arrêté royal : **08/03/2020**

329 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL

[CCT du 16 décembre 2019](#) abrogeant la Convention Collective de Travail du 19 juin 2014 relative à la prime de fin d'année enregistrée le 24 juillet 2014

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux organismes d'insertion socioprofessionnelle**

Date de signature : **16/12/2019**

Date de dépôt : **23/12/2019**

Date d'enregistrement : **20/02/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **11/03/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

329.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET GERMANOPHONE ET DE LA REGION WALLONNE

[Erratum - CCT du 26 juin 2018](#) définissant la classification de fonctions pour certains secteurs dépendant de la Communauté française

Champ d'application : **La présente Convention collective de Travail s'applique aux employeurs ressortissants à la Sous-commission paritaire pour le secteur socioculturel de la**

Communauté française, germanophone et de la Région wallonne et relevant d'un des dispositifs d'agrément et/ou de subventionnement suivants et à leurs travailleurs.

Date de signature : **26/06/2018**

Date de dépôt : **09/07/2018**

Date d'enregistrement : **27/07/2018**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **31/08/2018**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Date de correction : **25/02/2020**

330 - COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

[CCT du 9 décembre 2019](#) fixant les conditions de travail et de rémunération dans les services externes pour la prévention et la protection au travail

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des services externes pour la prévention et la protection au travail.**

Date de signature : **09/12/2019**

Date de dépôt : **06/01/2020**

Date d'enregistrement : **20/02/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **11/03/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT du 9 décembre 2019](#) relative aux conditions de rémunération et de travail

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des entreprises ressortissantes à la Commission paritaire des établissements et des services de santé, à l'exception des établissements et services pour lesquels une Convention Collective de Travail spécifique a été conclue.**

Date de signature : **09/12/2019**

Date de dépôt : **06/01/2020**

Date d'enregistrement : **20/02/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **11/03/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Conventions Collectives de Travail intersectorielles

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

[CCT](#) modifiant et exécutant la Convention Collective de Travail n°17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement

Date de signature : **17/12/2019**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Date de l'arrêté royal : **06/03/2020**

[CCT n°147](#) établissant un régime de suspension totale de l'exécution du contrat de travail et/ou un régime de travail à temps réduit en cas de manque de travail résultant de causes économiques pour les employés en raison de la crise du coronavirus

Avis du CNT

[Avis n° 2156](#) sur l'écart salarial entre hommes et femmes – Propositions de lois

[Avis n° 2158](#) sur les objectifs de développement durable - Indicateurs de suivi et niveau d'ambition

Actualités au niveau fédéral

Législation

[Arrêté](#) du 18 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

Travaux parlementaires

[Résolution](#) relative à l'élaboration d'une convention internationale visant à lutter contre la discrimination des personnes âgées.

Chambre des représentants de Belgique du 12 mars 2020

Unisoc

[Suspension](#) de la procédure des élections sociales

Communiqués de presse

[Communiqué de presse](#) du 17 mars 2020 : Coronavirus – Mesures renforcées

[Communiqué de presse](#) du 18 mars 2020 : Mise en place du ERMG dans le cadre de la crise du Covid-19

Actualités au niveau des entités fédérées

Parlement de Wallonie

Législation

[Décret du 17 mars 2020](#) octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution

Travaux parlementaires

[Question d'actualité](#) de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon sur « le renoncement à une partie des engagements de la Déclaration Politique Régionale (DPR) » (p. 7 à 9)

Et

[Question d'actualité](#) de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon sur « l'avancement des réformes « basculantes » du Gouvernement wallon (p. 7 à 9)

Séance du Parlement Wallon : 11 mars 2020

[Question orale](#) de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « le dumping social dans le secteur des titres-services » (p. 16 à 18)

Et

[Question orale](#) de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites du protocole d'accord social intervenu dans le secteur des titres-services » (p. 16 à 18)

Séance du Parlement Wallon : 10 mars 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès au congé-éducation des travailleurs wallons occupés en Flandre » (p. 3 à 4)

Séance du Parlement Wallon : 18 février 2020

[Question orale](#) de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des aidants proches » (p. 21 à 22)

Séance du Parlement Wallon : 18 Février 2020

[Question orale](#) de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la diversité dans le secteur de la santé et de l'aide aux personnes » (p. 25 à 27)

Séance du Parlement Wallon : 18 Février 2020

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Travaux parlementaires

[Question](#) de Mme Amandine Pavet à M. Frédéric Daerden, Vice-président du Gouvernement et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée « Écart salarial entre les hommes et les femmes » (p. 5)

Séance du Parlement de la Communauté Française : 4 mars 2020

[Question](#) de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du Gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Programmation de places et inscription dans les milieux d'accueil » (p. 7 à 9)

Et

[Question](#) de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du Gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Article 52 de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance et navetteurs wallons » (p. 7 à 9)

Séance du Parlement de la Communauté Française : 3 mars 2020

[Question](#) de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du Gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Transparence du processus d'inscription en milieux d'accueil de la petite enfance et information aux familles» (p. 9 à 11)

Séance du Parlement de la Communauté Française : 3 mars 2020

Parlement Bruxellois*

[Proposition de résolution](#) visant à implémenter un soutien structurel afin de promouvoir l'inclusion numérique

Session ordinaire : 12 novembre 2019

Travaux parlementaires

[Question d'actualité](#) de Mme Tahar à M. Clerfays, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal, concernant « la réforme annoncée des titres-services à la lumière du récent accord social dans le secteur des aides ménagères » (p.32)

Séance plénière : 27 février 2020

* Source : Newsletter de BRUXEO – Février 2020